

Demande de travail à temps partiel – Année 2017-2018 suite aux résultats du mouvement intra-académique 2017

Sur autorisation

De droit

Motif :

- pour élever un enfant de moins de 3 ans
- pour soins au conjoint, à un enfant ou un ascendant
- au titre d'une situation de handicap
- pour création ou reprise d'une entreprise

1^{ère} demande

renouvellement

Avec surcotisation * oui non

Établissement d'affectation ou zone de remplacement au 01/09/2017

Établissement de rattachement administratif pour les TZR

NOM : Prénom :

Nom de naissance :

Corps : Discipline :

Souhaite exercer à temps partiel durant l'année scolaire 2017-2018 à raison de heures hebdomadaires (quotité comprise entre 50 % et 80 % du service complet pour un temps partiel de droit et entre 50 % et 90 % pour un temps partiel sur autorisation et exprimée en nombre entier ou en nombre entier + 30 minutes).

* Compte tenu des dispositifs de pondération des heures d'enseignement assurées dans le cycle terminal de la voie générale et technologique, en STS et dans les établissements REP+, la quotité de temps partiel des enseignants bénéficiant de ces dispositifs peut être supérieure à la quotité correspondant au nombre d'heures demandé.

Modalités de réalisation du temps partiel (sous réserve de l'intérêt du service) :

- Temps partiel hebdomadaire Temps partiel avec reliquat dans un cadre annuel
- Temps partiel annualisé

A formulé une demande de complément de libre choix d'activité auprès de la caisse nationale d'allocations familiales (CAF) et souhaite exercer un service correspondant à une quotité :

- Strictement égale à 50 %** **Comprise entre plus de 50% et 80%**

* Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires (les principales dispositions réglementaires sont contenues dans le décret 2003-1307 du 26 décembre 2003 et le décret 2004-678 du 8 juillet 2004) régissant le dispositif de surcotisation et notamment :

- La demande est irrévocable pendant l'année scolaire 2017-2018 (sauf si la limite des 4 trimestres est atteinte en cours d'année).
- Le taux de retenue pour pension qui sera appliqué au plein traitement y compris nouvelle bonification indiciaire et bonification indiciaire est défini en fonction de la quotité de temps partiel selon la formule de calcul suivante :

(Taux de cotisation pour pension civile x quotité de temps travaillé) + (0,80 x (Taux de cotisation pour pension civile + 30,50 %) x quotité de temps non travaillé)

Le taux de cotisation pour pension civile est de 9,94 % au 1^{er} septembre 2016 (taux en vigueur à ce jour et susceptible de modification réglementaire).

Sous réserve de modification réglementaire, les taux en vigueur au 1^{er} septembre 2016 sont :

Quotité de temps de travail	90 %	80 %	70 %	60 %	50 %
Taux de retenue pour pension	12,18 %	14,42 %	16,66 %	18,90 %	22,15 %

- La surcotisation est limitée dans le temps (article L. 11 bis du code des pensions) : la prise en compte ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée des services liquidables de plus de 4 trimestres, et au cas particulier des fonctionnaires handicapés dont l'incapacité est au moins égale à 80 % de plus de 8 trimestres.
- La demande de surcotisation ne peut être tacitement reconduite comme l'autorisation de travail à temps partiel. En cas de renouvellement tacite de l'autorisation à temps partiel, la demande de décompte doit intervenir au plus tard à la fin de la période pour laquelle l'autorisation a été précédemment délivrée.

A , le

Signature de l'agent :

<p>Avis du chef d'établissement :</p> <p><input type="checkbox"/> avis favorable</p> <p><input type="checkbox"/> avis défavorable pour le motif suivant :</p> <p>Service hebdomadaire prévu pour l'agent de heures devant élèves, à compter de la rentrée scolaire 2017.</p> <p>A , le</p> <p>.....</p> <p>Signature</p>	<p>Avis de l'IA - DASEN pour les collèges uniquement ;</p> <p>Avis du Chef de la DOS du rectorat pour les lycées et EREA :</p> <p><input type="checkbox"/> avis favorable</p> <p><input type="checkbox"/> avis défavorable pour le motif suivant :</p> <p>A , le.....</p> <p>Signature</p>
--	--

Document à adresser : à la DOS de DSDEN pour les collèges, au rectorat (DOS) pour les lycées - LP - EREA